



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

F
N***22124673***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

10 OCT. 2022

Le Greffier

N° d'entreprise : **0439 837 194**

Nom

(en entier) : **Fonds social de solidarité régionale pour ouvriers du
secteur des fabrications métalliques**(en abrégé) : **CARMETAL**Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **A6K Square des Martyrs, 1, 6000 Charleroi****Objet de l'acte :****Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 05/07/2022**

**La séance est ouverte à 10H sous la présidence de Mr Vercaeren (Mr Cocciolo ayant remis
procuration), qui appelle Nathalie Maroye comme secrétaire, Messieurs
Vercaeren et Massart sont désignés comme scrutateurs.**

9 membres sont présents ou représentés, pouvant émettre 9 votes valables.

L'Assemblée ayant été régulièrement convoquée peut valablement délibérer.

Ordre du Jour**1.Examen et approbation du Procès-verbal de la réunion du 25/06/2021**

Le procès-verbal est lu et approuvé à l'unanimité.

2.Lecture du rapport d'activité du Conseil d'administration

Le rapport d'activité est lu et approuvé à l'unanimité.

3.Rapport des associés-vérificateurs aux comptes

Le rapport des associés-vérificateurs aux comptes est approuvé.

4.Approbation des comptes annuels clôturés au 31/12/2021

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2021 sont lus et approuvés à l'unanimité.

5.Décharge à donner aux administrateurs et aux associés-vérificateurs aux comptes

La décharge est approuvée à l'unanimité.

6.Approbation du budget 2022

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/10/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Le budget 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

7.Nominations statutaires

Président :

Démission de Antonio COCCILO, Rue Tienne du Moine, 41, 6224 Wanfercée-Baulet, 600108 071 83.

Est élu en remplacement de Mr COCCILO, pour une période de 1 an, Ivan DEL PERCIO, Chaussée Romaine, 173, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, 781202 219 85.

Vice-Présidents :

Démission de Jean-Marie HOSLET, Rue Masure, 9, 6040 Jumet, 600331 133 24.

Est élue en remplacement de Mr HOSLET, pour une période de 1 an, Isabelle HOSLET, Rue Battant, 117, 5621 Morialme, 690810 228 07.

Administrateurs :

Démission de Antonio COCCILO, Rue Tienne du Moine, 41, 6224 Wanfercée-Baulet, 600108 071 83.

Démission de Jean-Marie HOSLET, Rue Masure, 9, 6040 Jumet, 600331 133 24.

Démission de Pierre GRENIER, Rue du Moulin, 71, 59149 Boussignies S Roc, France, 591002 139 43.

Est élue pour une période de 2 ans, Caroline PONCELET, Rue Golard, 34, 1450 Gentinnes, 790909 118 73.

Est élu pour une période de 2 ans, Ivan DEL PERCIO, Chaussée Romaine, 173, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, 781202 219 85.

Est élue pour une période de 2 ans, Isabelle HOSLET, Rue Battant, 117, 5621 Morialme, 690810 228 07.

Démission de Anne LECLERCQ, Clos de la Pinède, 4, 7050 Erbisoeul, 660523 152 94.

Est élue pour une période de 2 ans, Nathalie DEGROOTE, Parc de la Cartonnerie, 31, 7181 Feluy, 830516 382 43.

Membres effectifs :

Réélection de Salvatore PANARISI, Rue Ry Massart, 68 bte C, 5621 Hanzinelle, 771125 291 71.

Associés-vérificateurs aux comptes :

Réélection pour une période de 1 an de :

Michel VANDEN BERGHE (640714 153 44, Rue Bout de la Haut, 57, 5651 Walcourt)

Angela GUGLIELMO (930516 208 39, Rue des Trieux, 8, 5060 Tamines)

Stephane MONSEU (610607 391 43, Rue Joseph Suars, 29, 5030 Sauvenière)

Le mandat des administrateurs et associés-vérificateurs aux comptes est gratuit.



**La promotion de l'ASBL via un site internet et l'envoi de flyers aux entreprises a été acceptée.
Un projet de flyer sera demandé au partenaire avec qui l'ASBL Capmeuse
avait déjà travaillé.**

Le changement de médecin contrôleur a été approuvé (suite au décès du Dr Chastel) :

Docteur De Meulemeester.

La modification des statuts est abordée :

1-Mise en conformité avec la loi sur les sociétés et associations.

2-Acceuillir les fonds de FRPMHN dans l'éventualité de la liquidation de celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 45.

Le Secrétaire, Le Président, Les Scrutateurs.